



Concours Go IN SSD

SAISON 2

“Faire émerger les talents”

Règlement

1- Préambule

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite donner à voir la vitalité de son territoire, à travers toutes les initiatives positives et tous les marqueurs de sa réussite. Forte de sa diversité, la Seine-Saint-Denis concentre de multiples atouts. C'est dans cette dynamique que la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis » a été lancée le 4 juillet 2016 en s'appuyant sur la participation de personnalités fortement impliquées dans les domaines du social, de la culture, de la production locale, de l'insertion, de l'entrepreneuriat, du sport... D'une entreprise éco-responsable, à une association impliquée dans l'agriculture urbaine, en passant par un enseignant mobilisé contre le décrochage scolaire ou encore une jeune productrice de films; tous ont à cœur de participer au changement d'image du territoire, d'inventer des actions collaboratives ou d'initier des projets partenariaux.

Le In Seine-Saint-Denis s'est donné la mission de:

- Susciter un nouveau regard sur la Seine-Saint-Denis: via les canaux de communication, site internet, réseaux sociaux, développement de contenus éditoriaux sur les outils en propre #INSEINESAINTDENIS... ;
- Faire émerger les nouveaux talents: en initiant des projets dédiés (concours, appels à projets, master class,...) ;
- Promouvoir le « Made » In Seine-Saint-Denis : en faisant reconnaître le département comme territoire de création, de fabrication et de production;
- Mettre en valeur le réseau des ambassadeurs et valoriser les rencontres d'acteurs : en organisant des temps d'animation, de formation, d'ateliers notamment à partir du partage des expériences ;
- Gérer les instances de la marque: en animant le comité interne et comité de marque.

Désormais, le In Seine-Saint-Denis fédère plus de 800 ambassadeurs, à raison d'une initiative par mois portée par les acteurs de la marque. Par ailleurs, la marque anime une communauté de près de 12000 personnes via ses comptes Twitter, Facebook et Instagram.

Ainsi, Moussa Kebe, ambassadeur du In, a porté en 2018 avec la marque de territoire, un concours souhaitant faire émerger des talents sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Pour cette seconde édition, Le Conseil du Numérique 93 sera également partenaire. Il s'agira en effet pour les porteurs de projets de répondre à la question "en quoi le numérique pourra contribuer au succès mon projet?". **Mais que vous soyez expert ou non en la matière, rassurez-vous il n'y a aucune obligation. En revanche si le numérique apporte à votre projet une dimension supplémentaire, faites-le savoir !**

2 – Objectifs du concours

Cette initiative est proposée par le In Seine-Saint-Denis, Moussa Kebe, directeur de l'INEPS (Institut National d'Expertise en Prévention Sécurité) et ambassadeur de la marque territorial ainsi que par la Conseil du Numérique 93. Tout le réseau d'ambassadeurs se mobilise pour réaliser et mener à bien cette initiative.

L'objectif de ce concours est de permettre aux jeunes et aux moins jeunes, de révéler leurs savoir-faire, leurs talents et d'encourager l'émergence d'idées en actions positives.

Bien plus que des projets, ce concours se veut de dévoiler le potentiel de chacun et de construire un parcours personnel et professionnel aux candidats.

Le concours sert l'objectif de lutter contre les préjugés et stéréotypes touchant le territoire de la Seine-Saint-Denis. Non seulement, ce concours a pour vocation de dévoiler des talents, mais également de redonner une image positive et optimiste de la Seine-Saint-Denis. L'enjeu est donc de donner confiance à l'initiative locale, porté par des habitants aux profils riches et variés, à l'image de ce territoire « monde ».

L'idée est également de permettre à chacun des porteurs de projet d'exposer leurs idées sous la forme qu'ils souhaitent (écrit, oral, vidéo, sketch, théâtre, croquis, etc..) afin de laisser place à l'expression la plus adaptée aux différents projets, et minimiser les contraintes.

Ce concours a pour vocation d'offrir aux gagnants un accompagnement en compétence adapté à leur projet.

Ce concours n'ouvre pas droit à une aide financière.

3 – Structures et projets éligibles

Sont éligibles, les projets qui se développeront sur le territoire de Seine-Saint-Denis et qui bénéficieront prioritairement aux séquano-dionysiens ainsi que les projets en phase de préfiguration (étude de faisabilité), d'émergence (aide au démarrage). Les projets expérimentaux sont également éligibles. Les projets en phase de consolidation ou de développement aussi.

Le concours s'adresse:

- A l'ensemble des porteurs de projets ayant l'âge minimum de 18 ans.
- A des projets initiés par minimum 2 personnes sous forme libre ou associative. A noter que, les participants devront justifier d'une attache avec le territoire.
- Aux associations, cooperative, entreprises et à des personnes n'ayant pas encore choisi la structure de leur projet.
- Tous types de projets confondus (solidarités internationale, environnementale, entrepreneuriale, associatif, personnel, etc..) avec une question essentielle: comment le numérique peut-se mettre au service de ces projets.

Sont exclus:

- les projets sans ancrage territorial,
- les projets déjà réalisés en intégralité,
- les projets gagnants de la 1ere edition du concours

4 – Critères de sélections

- Tous les lauréats devront répondre à un référentiel durant la phase d'inscription. Ce référentiel doit être complet, faute de quoi, la candidature ne sera pas étudiée.

Peu importe le mode de dépôt de candidature choisi, il est important d'y faire ressortir les critères de sélection suivants :

- Les principaux critères de sélection
 - L'objet du projet
 - La faisabilité du projet et sa réalisation sur le long terme
 - L'impact du projet (sur les habitants, sur l'environnement, etc.)
 - La motivation du lauréat et la cohérence du projet.
 - L'adéquation avec les valeurs du In Seine-Saint-Denis (cf charte du In Seine-Saint- Denis disponible sur inseinesaintdenis.fr)

5 – Procédure du concours

Une session de dépôt de projet sera mise en place entre le 5 avril 2019 et le 5 juin 2019 inclus.

- Le dépôt peut se faire à l'adresse : go@seinesaintdenis.fr
 - Le dossier peut être transmis par voie postale à l'adresse suivante DMTM : Concours Go In Seine-Saint-Denis /Hôtel du Département/93006 Bobigny cedex
- Les candidats ont aussi la possibilité s'ils le souhaitent, de présenter oralement leurs projets. Une session se déroulera durant le mois de mai . Inscription à l'adresse suivante : go@seinesaintdenis.fr

NB : Les participants ont le choix du mode de dépôt

A la fin du dépôt des candidatures, une sélection de projets répondant aux critères sera faite pour la grande finale du 2 octobre 2019, qui déterminera la promotion gagnante.

- Lors de la finale, pour retenir les projets gagnants, parmi ceux pré-sélectionnés, quatre jurys seront formés, composés d'ambassadeurs du In, de personnalités artistiques, professionnelles, politiques, d'anciens gagnants du concours ou les parrains et marraines.
- Les projets lauréats ne feront pas l'objet d'un classement. En revanche un "Prix du public" sera remis lors de cette finale qui récompensera le projet préféré des internautes. En effet, les internautes auront la possibilité de voter durant les 10 jours précédents le concours. Le projet qui remportera le plus de suffrage sera annoncé lors de la finale.